



RCS : MEAUX

Code greffe : 7701

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MEAUX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2005 B 01319

Numéro SIREN : 484 299 854

Nom ou dénomination : 3 C.D.B. AGENCEMENT

Ce dépôt a été enregistré le 20/02/2017 sous le numéro de dépôt 1587

0731319

20 FEV. 2017

1587

3CDB AGENCEMENT
S.A.S. au capital de 50.000 €
Siège social : 7 rue des Clos – 77100 MEAUX
484.299.854 RCS MEAUX

**DECISION UNANIME DES ASSOCIES
EN DATE DU 22 DECEMBRE 2016**

EXTRAIT

LES ASSOCIES DE LA SOCIETE :

Associé	Nombre d'actions détenues	Signature
- FEL INVESTISSEMENTS , SA à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 1.450.000 €, dont le siège social est situé à 9023 rue André Ampère – ZI de la Houssoye CS 60023 – 59932 LA CHAPELLE D'ARMENTIERES, RCS LILLE METROPOLE n° 316112 333, représentée par son Président du Directoire, Monsieur Louis BEAUDEUX	2.125	
- CVS INGENIERIE , SAS au capital de 2.710.000 €, dont le siège social est situé à VILLENROY (77124), 24 ter rue Bouchard, RCS de MEAUX n°750.613.010 représentée par son Président, Monsieur Cyrille SALOT	375	
Total	2.500	

La suite omise comme inutile jusque...

**SONT CONVENUS DE PRENDRE LES DECISIONS PORTANT SUR L'ORDRE DU JOUR
SUIVANT:**

- Constatation de la démission de Monsieur Cyrille SALOT de ses fonctions de Président de la Société
- Nomination de la société FEL INVESTISSEMENTS en qualité de Président de la Société - Détermination de ses pouvoirs
- Nomination de la société CVS INGENIERIE en qualité de Directeur Général de la Société - Détermination de ses pouvoirs et de sa rémunération
- Nomination des commissaires aux comptes, titulaire et suppléant, de la Société

La suite omise comme inutile jusque...

- Pouvoirs pour les formalités

PREMIERE DECISION

Constatation de la démission de Monsieur Cyrille SALOT de ses fonctions de Président de la Société

La collectivité des associés, après avoir pris connaissance de la lettre de démission de Monsieur Cyrille SALOT de ses fonctions de Président de la Société,

- **Prend acte** de la démission de Monsieur Cyrille SALOT de ses fonctions de Président de la Société, avec effet à compter de ce jour ;
- **Décide** de dispenser Monsieur Cyrille SALOT du respect d'un quelconque délai de préavis

DEUXIEME DECISION

Nomination de la société FEL INVESTISSEMENTS en qualité de Président de la Société

La collectivité des associés décide de nommer, pour une durée illimitée, en qualité de Président de la Société, en remplacement de Monsieur Cyrille SALOT, à compter de ce jour :

La société FEL INVESTISSEMENTS

Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 1.450.000 €
dont le siège social est situé à 9023 rue André Ampère – ZI de la Houssoye - CS 60023 –
59932 LA CHAPELLE D'ARMENTIERES,
immatriculée au RCS de LILLE METROPOLE sous le n° 316 112 333,

avec pour représentant permanent : Monsieur Louis BEAUDEUX, né le 22/11/1977 à
SECLIN, demeurant à WAMBRECHIES (59118) – 305 chemin du Bas Plat

En qualité de Président de la Société, la société FEL INVESTISSEMENTS sera investie des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs et des champs de compétence attribués au Directeur Général et à la collectivité des associés.

En sa qualité de Président de la Société, la société FEL INVESTISSEMENTS définira la politique générale de la Société et conduira la stratégie générale de la Société. Elle fera, également jouer les synergies entre la Société et les autres sociétés du groupe.

Monsieur Louis BEAUDEUX déclare, en qualité de Président du Directoire de la société FEL INVESTISSEMENTS, accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées, précisant, en outre, n'encourir aucune incapacité, incompatibilité ou déchéance susceptible de lui interdire l'exercice de ses fonctions.

TROISIEME DECISION

Nomination de la société CVS INGENIERIE en qualité de Directeur Général de la Société

La collectivité des associés décide de nommer, pour une durée illimitée, en qualité de Directeur Général de la Société, à compter de ce jour :

La société CVS INGENIERIE

Société par Actions Simplifiée au capital de 2.710.000 €, dont le siège social est situé à VILLENROY (77124), 24 ter rue Bouchard, immatriculée au Registre du Commerce de MEAUX sous le numéro 750.613.010,

avec pour représentant permanent : Monsieur Cyrille SALOT, né le 2 juin 1968, à CHATEAU THIERRY (02), demeurant à VILLENROY (77124), 24 ter rue Bouchard

Conformément aux dispositions de l'article L 227-6 alinéa 3 et des statuts, la société CVS INGENIERIE est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir à l'égard des tiers et en toutes circonstances au nom de la Société, dans la limite de l'objet social et dans la limite des pouvoirs qui lui sont conférés par la loi, les statuts et le pacte extrastatutaire.

La société CVS INGENIERIE se conformera aux règles régissant le fonctionnement interne de la Société et du groupe de sociétés auquel la Société appartient.

En sa qualité de Directeur Général de la Société, la société CVS INGENIERIE, a compétence exclusive pour gérer le personnel, les locaux et équipements de la Société.

A titre de règle interne, inopposable aux tiers, la société CVS INGENIERIE devra recueillir l'accord préalable du Président de la Société, avant de prendre les décisions et de mettre en œuvre les actions suivantes :

- (a) Approbation d'un compte d'exploitation prévisionnel annuel, d'un budget de dépenses d'investissement et de trésorerie et d'un plan de financement prévisionnel annuel pour la Société ;
- (b) Toute modification statutaire ;
- (c) Toute décision de liquidation ou de dissolution anticipée de la Société ;
- (d) Toute décision d'émission de titres nouveaux ou modification de titres existants et plus généralement toute décision pouvant entraîner une modification, immédiate ou à terme, du capital de la Société ;
- (e) Toute convention conclue directement ou indirectement entre la Société et l'un de ses dirigeants ou associé ;
- (f) Toute décision affectant les dettes financières (en ce compris la souscription de nouveaux emprunts) qui ne serait pas prévue dans le dernier budget approuvé ;
- (g) Conclusion ou modification de tout contrat de prestations de services avec les dirigeants et/ou les associés ;

- (h) Cautions, avals, nantissements, sûretés et garanties donnés sur un actif ou sur les titres de la Société ;
- (i) Acquisition ou cession d'actifs, de quelque nature qu'ils soient d'un montant supérieur à 20.000 euros ;
- (j) Création, cession ou dissolution de filiales tant en France qu'à l'étranger ;
- (k) Acquisition ou cession de participations dans toutes sociétés, entreprises ou groupements quelconques ;
- (l) Acquisition, cession, apport, mise ou prise en location gérance de fonds de commerce ;
- (m) Adhésion à un groupement d'intérêt économique et à toute forme de société ou d'association pouvant entraîner la responsabilité solidaire et/ou indéfinie de la Société ;
- (n) Prise ou mise en location ou sous-location de tous biens immobiliers, conclusion de tous contrats de crédit-bail immobiliers ;
- (o) Modification substantielle du modèle économique sur lequel est basée la Société.
- (p) Recrutement ou licenciement de cadres

La suite omise comme inutile jusque...

Monsieur Cyrille SALOT déclare, en qualité de Président de la société CVS INGENIERIE, accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées, précisant, en outre, n'encourir aucune incapacité, incompatibilité ou déchéance susceptible de lui interdire l'exercice de ses fonctions.

Il reconnaît qu'il lui incombe de veiller au respect des législations et réglementations applicables à la société en matière de droit du travail ainsi que de sécurité et santé au travail.

A ce titre, il veillera notamment à la conformité réglementaire et à l'entretien des locaux et équipements de travail, à la formation sécurité des salariés, aux obligations de coordination et de prévention applicables aux situations de coactivité ainsi qu'aux vérifications incombant aux donneurs d'ordres en matière de travail dissimulé.

QUATRIEME DECISION

Nomination des Commissaires aux comptes de la Société

La collectivité des associés **décide** de nommer :

- En qualité de Commissaire aux comptes titulaire : la Société ECA AUDIT, dont le siège social est à 62055 SAINT NICOLAS LEZ ARRAS CEDEX - 92 rue Raoul Briquet – BP 30057, pour une durée de six exercices sociaux, incluant l'exercice social en cours ;
- En qualité de Commissaire aux comptes suppléant, Monsieur Frédéric VERCLYTTE, domicilié à CAMBRAI (59400) - 60 rue des Rôtisseurs, pour une durée de six exercices sociaux, incluant l'exercice social en cours ;

Le cabinet ECA AUDIT a fait savoir qu'il acceptait les fonctions qui viennent de lui être confiées et a déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice desdites fonctions.

Monsieur Frédéric VERCLYTTE a fait savoir qu'il acceptait les fonctions qui viennent de lui être confiées et a déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice desdites fonctions.

La suite omise comme inutile jusqu'...

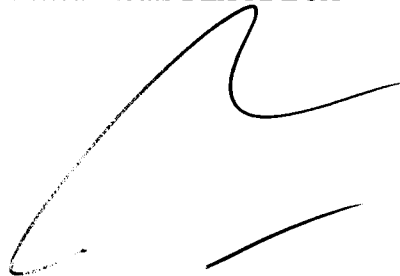
Le présent acte sera consigné sur le registre des délibérations d'associés tenu au siège social.

Fait à Lille

Le 22 décembre 2016

Pour extrait certifié conforme,

LE PRESIDENT
La société FEL INVESTISSEMENTS
représentée par Monsieur Louis BEAUDEUX

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'L' shape followed by a horizontal stroke and a small upward tick at the end.